Index de la partie II du Code canadien du travail

Voici une liste de sujets dont traite le Code ainsi que leurs numéros d'articles.

Partie II du Code canadien du travail Santé et sécurité au travail

SUJET	ARTICLE
Définitions et interprétation	122
Objet	122.1
Modes de communication	122.3
Champ d'application	123
OBLIGATIONS	
Obligations générales des employeurs	124
Obligations spécifiques	125
Autres obligations spécifiques (SIMDUT)	125.1
 Obligation de fournir des renseignements 	125.2
Mines de charbon	125.3
Obligations des employés	126
Interdictions en cas d'accident	127
PROCESSUS DE RÈGLEMENT INTERNE DES PLAINTES	
Plainte au supérieur hiérarchique	127.1
Refus de travailler en cas de danger	128
Navires et aéronefs	128
Enquête de l'agent de santé et de sécurité	129
 Primauté éventuelle de la convention collective 	130
Maintien des autres recours	131

Employées enceintes ou allaitantes

Cessation des tâches	_132
PLAINTES DÉCOULANT DE MESURES DISCIPLINAIRES	
Plainte au Conseil	_133
Ordonnances du Conseil	_134
COMITÉS D'ORIENTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉC	URITÉ
Constitution obligatoire	_134.1
COMITÉS LOCAUX DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	
Constitution obligatoire	_135
RÈGLES COMMUNES AUX COMITÉS D'ORIENTATION ET COMITÉS LOCAUX	· AUX
Nomination des membres	_135.1
Règlements	_135.2
REPRÉSENTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	
Nomination	_136
Comités ou représentants pour certains lieux de travail	_137
COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DANS LES MINES DE CHARE	BON
Constitution de la Commission	_137.1
 Approbation des plans et procédures Exemption 	
EXÉCUTION	
Comités spéciaux	_138
Programmes de surveillance médicale	_139

EXERCICE DES POUVOIRS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ Désignation_____140 Pouvoirs accessoires 141 • Inspections 141.1 **GÉNÉRALITÉS** Obligation d'assistance______142 Entrave et fausses déclarations 143 • Communication de renseignements_____143.1 Local d'habitation 143.2 Non contraignable – procédure civile______144 MESURES SPÉCIALES DE SÉCURITÉ Cessation d'une contravention 145 APPEL DES DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS Attributions_____145.1 **MESURES DISCIPLINAIRES** Interdiction générale à l'employeur______147 Abus de droits _____147.1 **INFRACTIONS ET PEINES** Infraction générale_____ 148 • Consentement du ministre 149 • Tribunal compétent______ 150 • Dénonciation 151 • Procédure d'injonction______ 152 Injonction 153

• Exclusion de l'emprisonnement 154

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Avis	155
FACTURATION	
Facturation des services, installations, etc	156.1
RÈGLEMENTS	
Gouverneur en conseil	157
APPLICATION DE LOIS PROVINCIALES	
Sociétés d'État provinciales	158
Exclusion	159
Application de certaines provisions	160